



Fumer à l'extérieur : nocif ou non ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

Bonjour, je dirige un centre de formation. Le tabac n'a jamais été autorisé à l'intérieur (depuis 1991) mais les élèves (et certains profs) ont pris l'habitude de fumer devant les portes, à l'extérieur. A-t-on le droit de fumer, à l'extérieur, soit, mais de façon aussi concentrée ? Les personnes qui passent en prennent plein les poumons ? Merci
Cordialement

Réponse :

- Un pas très important va être franchi le 1er février et un autre le sera en 2008. Réjouissons nous de ces avancées colossales et organisons-nous pour que chacun y trouve matière à contentement.
- Dans le cas que vous citez, peut-être serait-il judicieux de placer un cendrier-bac-à-sable à une dizaine de mètres de l'entrée. En associant les fumeurs à cette démarche, vous risquez également d'être surpris par leur compréhension ainsi que par leur capacité de proposition.